

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017

Par suite d'une convocation en date du 20 janvier 2017, les membres composant le conseil communautaire de la communauté de communes du pays d'Alésia et de la seine se sont réunis à Venarey-les Laumes, le jeudi 26 janvier 2017, à 19 heures, sous la présidence de M. Patrick MOLINOZ, Président.

Sont présents : MONARD A., MILLERAND JP., BOUTRON M., MATRUCHOT B., MILLOT JC., PIVARD M., BURKHARDT R., JOBARD B., BONDIVENA D., GAUDET M., CANESSE R., REGNAULT MV., HANSON B., BLANDIN P., CARRE M., LEMOINE B., MAURO D., MORETTI E., FIORUCCI Y., BLANCHARD D., MAITROT R., AUDRY D., RIGAUD JM., PECHINOT J., LOUET S., COURBE G., BELLOUIN L., DEVIMES M., LATTEUX M., LOHIER C., MARMORAT I., MOLINOZ P., NARCY C., PAUTRAS E., ROGOSINSKI A., THOREY G., VINCENT M., CHAUDRON J., CARRE H.,

Absents ayant donné procuration : CORMERY S., MONIN G., ROBE JY.,

Absents excusés : SKLADANA E., HUBERT B., ROSSI K.,

Absents :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec le Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Robert BURKHARDT est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président soumet aux voix le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le jeudi 15 décembre 2016 à Venarey-Les Laumes. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne lecture des délibérations et décisions adoptées depuis le dernier conseil communautaire.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

1) Démission du Maire d'Alise Ste Reine et de son 2^e adjoint

M. le Maire d'Alise Ste Reine et son adjoint M. Cabotse ont décidé de mettre fin à leurs mandats. Mme Monard assume l'intérim. M. le Président rend hommage à l'engagement de MM. Maillard et Cabotse à la COPAS. Concernant plus particulièrement Laurent Maillard il rappelle, au-delà de son engagement pendant 22 ans au service d'Alise Ste Reine, le rôle qu'il a joué dans l'exécutif de la COPAS où il a notamment suivi, en tant que Vice-Président, le dossier de la Médiathèque intercommunale. Quant à Jacky Cabotse, Patrick Molinoz souligne son rôle essentiel à Alise Sainte Reine notamment pour le suivi des travaux.

2) Recrutement de la nouvelle directrice de la médiathèque

Le poste sera très prochainement pourvu, un agent sera recruté en remplacement de Mme Benas mutée à Marsannay la Côte.

3) Centre Social

Le 1^{er} décembre 2016 s'est tenu un comité de pilotage du centre social dont l'objet était de faire un point sur la réorganisation des services consécutivement à la nomination de la nouvelle directrice. Ce comité de pilotage réuni les partenaires institutionnels (CAF, MSA, Conseil Départemental, Fédération des Centres Sociaux).

Patrick Molinoz se réjouit qu'à l'occasion de cette réunion la COPAS, ses élus et ses services, ait été félicitée pour leur engagement. Le comité de pilotage a salué l'investissement de la COPAS dans le développement de sa politique en faveur des publics cibles du centre social.

4) Départ de l'agent de développement

Béatrice Poullain a fait savoir qu'elle quittera prochainement la communauté de communes pour rejoindre sa région d'origine. Un recrutement est en cours.

5) Régie Déchets Ménagers

- Courant 2017, la COPAS fera l'acquisition d'un nouveau camion de collecte afin de remplacer un véhicule devenu obsolète.
- Suite au décès de M. Gautier survenu brutalement en fin d'année 2016, un nouveau gardien de déchèterie a

été recruté et prendra ses fonctions le 30 janvier 2017.

6) Maison de Santé

Les recherches de professionnels de santé se poursuivent, la semaine dernière la COPAS a reçu les visites :

- D'un chirurgien-dentiste
- D'un Ostéopathe particulièrement intéressé pour s'installer.

L'élaboration du projet de santé est en cours. La Copas sera amenée à formuler questions et remarques permettant d'en améliorer, en tant que de besoin, les orientations en faveur d'une meilleure prise en charge des patients du territoire.

PROJETS

1) Projet Modernisation et mise en accessibilité des locaux administratifs commune de Venarey-les Laumes et EPCI

M. le Président présentera l'état d'avancement du dossier aux délégués communautaires. Le marché sera lancé prochainement.

2) Etudes BAC Communes de Hauteroche, Frolois, Salmaise, Jailly-Les-Moulins : Sollicitation de subvention auprès de l'agence de l'eau

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que, dans le cadre de sa compétence « Eau : études liées à l'état général, tant quantitatif que qualitatif, de la ressource sur le bassin de la Brenne », la COPAS est amenée à mettre en œuvre, pour le compte des communes membres, les études relatives à la protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a identifié les études suivantes comme étant prioritaires :

- Phase 1 de l'étude BAC correspondant à la détermination du bassin d'alimentation de captage et la détermination de la vulnérabilité pour les communes de Frolois et Hauteroche
- Phase 2 de l'étude BAC correspondant à la réalisation d'un diagnostic des pressions agricoles pour la commune de Salmaise.
- Parallèlement à ces études il convient de lancer la réalisation d'un suivi renforcé (série de 12 analyses de nitrates et pesticides sur un an dans le but de déceler les molécules présentes dans l'eau et leurs pics de concentration) pour les sources des communes de Frolois, Hauteroche, Charencey et Jailly les Moulins.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le lancement de ces études ainsi que le plan de financement de l'opération.

Dépenses HT		Recettes	
Etudes BAC	45 000 €	Agence de l'eau (80%)	36 000 €
		Autofinancement	9 000 €
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par :

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE le lancement des études BAC pour les communes de Frolois, Hauteroche et Salmaise.

APPROUVE le lancement d'un suivi renforcé pour les communes de Frolois, Hauteroche, Charencey et Jailly les Moulins.

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de soutenir financièrement cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces relatives à cette opération.

Discussion :

M. le Président précise que les études sur l'eau sont importantes notamment pour améliorer l'aspect qualitatif de la ressource en eau. L'étude BAC apporte une vision précise des mesures de vigilance à adopter pour préserver la qualité de la ressource.

M. le 1^{er} Vice-Président ajoute que ces études sont une première étape, et qu'il convient d'avoir une vision globale sur tout le territoire de la COPAS en rapprochant commune par commune les dites études.

Arrivée de Mme Matruchot (19 :41)

CENTRE SOCIAL

1) Tarifs ateliers prévention séniors

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que, dans le cadre de sa compétence « Affaires sociales », la COPAS accompagne les actions en direction des séniors du territoire.

A ce titre, des ateliers de prévention vieillesse sont mis en place depuis décembre 2012 en partenariat avec la Fédération Départementale des Personnes Agées et des Retraités et d'ores et déjà accompagnés par la COPAS. Ces ateliers rencontrent un réel succès, c'est pourquoi il convient de préciser dans quelle mesure la COPAS interviendra.

La participation a un module de 10 séances étant de 20€ par personne, il est proposé que le centre social prenne en charge 10€ par personne, dans la limite de 150€ par atelier.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par :	
Pour :	42
Contre :	0
Abstentions :	0

APPROUVE la prise en charge de 10€ par séance et par personne dans le cadre des ateliers organisés sur le territoire de la COPAS par la FAPA.

PRECISE que l'intervention de la COPAS se limite à 150 € maximum par atelier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document dans ce cadre.

FINANCES

1) Autorisation d'encaissement des recettes

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la COPAS peut être amenée, au cours de l'année 2017, à percevoir des recettes relatives à des opérations courantes de fonctionnement général (ex : remboursements de trop perçu par des organismes financiers (intérêts d'emprunts) ou des prestataires liés à la COPAS (téléphonie, assurances, maintenance), indemnisations de sinistres, versements de sommes fixés par actes de justice, de dons,... cette liste n'étant pas exhaustive).

Pour assurer la perception de ces recettes, une autorisation d'encaissement de la part de l'assemblée est nécessaire.

Monsieur le Président demande donc aux membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à encaisser des recettes liées à des opérations courantes de fonctionnement général pour la durée de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par :	
Pour :	42
Contre :	0
Abstentions :	0

AUTORISE Monsieur le Président à prendre en charge des recettes liées à des opérations courantes de fonctionnement général provenant de différents organismes pour la durée de l'exercice en cours.

2) Créances Eteintes Budget Régie Déchets Ménagers

Les services de la Trésorerie ont transmis des états regroupant des créances éteintes sur le budget régie déchets ménagers suite à l'ordonnance du tribunal d'instance de Montbard le 16/11/2016 effaçant les dettes d'un usager celles-ci s'élèvent:

- Pour l'exercice 2014 à 87,03€
- Pour l'exercice 2016 à 23,69€

Les services de la Trésorerie ont transmis des états regroupant des créances éteintes sur le budget régie déchets ménagers suite à l'ordonnance du tribunal d'instance d'Auxerre le 03/11/2016 effaçant les dettes d'un usager celles-ci s'élèvent:

- Pour l'exercice 2012 à 14,11€
- Pour l'exercice 2013 à 218,98€
- Pour l'exercice 2014 à 289,37€

Les services de la Trésorerie ont transmis des états regroupant des créances éteintes sur le budget régie déchets ménagers suite à l'ordonnance du tribunal d'instance de Montbard le 07/10/2016 effaçant les dettes d'un usager celles-ci s'élèvent:

- Pour l'exercice 2015 à 7,25€
- Pour l'exercice 2016 à 87,03€

Les services de la Trésorerie ont transmis des états regroupant des créances éteintes sur le budget régie déchets ménagers suite à l'ordonnance du tribunal d'instance de Montbard le 30/11/2016 effaçant les dettes d'un usager celles-ci s'élèvent:

- Pour l'exercice 2015 à 71,54€
- Pour l'exercice 2016 à 167,04€

Les services de la Trésorerie ont transmis des états regroupant des créances éteintes sur le budget régie déchets ménagers suite à l'ordonnance du tribunal de commerce de Lyon le 30/11/2016 effaçant les dettes d'une entreprise celles-ci s'élèvent:

- Pour l'exercice 2003 à 131,80€
- Pour l'exercice 2004 à 163,50€
- Pour l'exercice 2005 à 182,25€
- Pour l'exercice 2006 à 151,92€

M. le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir constater l'extinction de ces créances.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par :	
Pour :	39
Contre :	1
Abstentions :	2

CONSTATE l'effacement des dettes par le jugement ci-avant mentionné

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget régie déchets ménagers.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

3) Créances Eteintes Budget Centre Social

Les services de la Trésorerie ont transmis des états regroupant des créances éteintes sur le budget centre social suite à l'ordonnance du tribunal d'instance de Chalons en Champagne le 28/07/2016 effaçant les dettes d'un usager celles-ci s'élèvent:

- Pour l'exercice 2012 à 165,52€

M. le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir constater l'extinction de ces créances.

Après en avoir délibéré,

Par :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 2

Le conseil communautaire,

CONSTATE l'effacement des dettes par le jugement ci-avant mentionné

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget centre social.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

1) Recrutement responsable de la médiathèque

Mme Lohier, souhaite savoir si un ou une remplaçante à Mme Benas, ex-responsable de la médiathèque a été trouvé ?

M. le Président indique que la personne recrutée prendra ses fonctions vraisemblablement début février 2017.

En l'absence de question diverse supplémentaire, M. le Président lève la séance à 19h47.